

Varia

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali**

Band (Jahr): **53 (2006)**

Heft 2

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

INONDATIONS 2005:
UN DÉFI RELEVÉ

Le service civil a également aidé

DFE. Le nombre de demandes d'admission au service civil a encore une fois régressé en 2005. Le nombre de jours de service civil accomplis correspond environ à celui de l'exercice précédent. Les personnes astreintes au service civil ont accompli avec succès des missions particulières au service de communes ayant subi des dégâts dus aux intempéries.

En l'an 2005, 1656 demandes d'admission au service civil ont été déposées (2004: 1805). Cela correspond à une diminution de 8,25 % par rapport à l'exercice précédent (2004: 7,7 %). Cette régression n'a cependant touché que la Suisse alémanique, car en Romandie et au Tessin, le nombre des demandes d'admission au service civil est resté stable. Cette évolution est peut-être due au fait que le service civil est mieux ancré en

Romandie et au Tessin qu'en Suisse alémanique. Le taux de refus n'a pas changé par rapport à l'exercice précédent, se maintenant à 7,2 %. La raison supposée de la régression des demandes d'admission semble se confirmer: par rapport aux années antérieures, davantage de conscrits ont été déclarés inaptes au service militaire lors du recrutement.

En dépit d'un effectif de personnes astreintes au service civil qui a connu une croissance de 11,7 % (10 172 en 2005, par rapport à 9106 en 2004), l'augmentation du nombre de jours de service civil accomplis est restée modeste. Cette situation reflète une certaine réserve de la part des personnes astreintes au service civil à l'idée d'accomplir de longues périodes de service. Les conditions cadres du secteur de la formation et du marché de l'emploi ne souffrent apparemment pas sans conséquences les longues interruptions, telles que celles auxquelles sont soumis les civilistes.

A la suite des intempéries du mois d'août 2005, le service civil a pu mettre en pratique ce qui avait été grandement simplifié et réglé plus clairement dans la loi révisée en 2004: des affectations occasionnelles à court terme

en cas de catastrophe et de détresse sous la conduite de l'Organe d'exécution du service civil lui-même. Le défi lancé au service civil fut triple: il s'agissait d'abord de savoir où son intervention était impérative; il fallait mettre à l'œuvre les civilistes convoqués le plus rapidement possible; enfin, l'Organe d'exécution du service civil devait édifier en toute hâte des structures avec une pleine capacité de fonctionnement en tant qu'établissement d'affectation pour qu'il puisse à son tour diriger des affectations en groupes.

Ce troisième défi a été relevé avec succès et efficacité. Les communes des cantons de GL, GR, LU, NW, OW, SZ et UR, les responsables locaux de l'aide en cas de catastrophe et les milieux directement concernés – à savoir les agriculteurs et les communes touchés – en sont d'ailleurs reconnaissants. Etant donné que le service civil est peu connu des communes et des cantons en tant que force vive dans l'aide en cas de catastrophe, il y a très vite eu beaucoup plus de civilistes prêts à donner un coup de main que de possibilités d'affectation rapidement disponibles. 800 jours de service civil ont été accomplis à cette occasion. □



OIPC: MESSAGE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

La protection civile à l'école

OIPC. A l'occasion de la Journée mondiale de protection civile, le 1^{er} mars, le secrétaire général de l'Organisation Internationale de Protection Civile a publié le message suivant.

«Face à l'accroissement du nombre de catastrophes et de victimes de catastrophes dans le monde, il est plus que jamais nécessaire de penser en termes de prévention et de préparation face aux situations d'urgence.

Dans la plupart des pays, des programmes d'information et d'éducation de la population en vue de prévenir et de se préparer aux accidents et aux catastrophes sont régulièrement mis en œuvre, à l'initiative des gouvernements et également d'organisations gouvernementales et non gouvernementales.

De nombreux efforts sont ainsi entrepris à tous les niveaux de la société, dans les milieux sociaux et professionnels, en faveur des différentes classes d'âge de la population – jeunes, adultes et personnes âgées – pour développer une culture de prévention et de préparation face aux risques et dangers qui peuvent affecter tant le citoyen que la société dans laquelle il vit.

Les différentes actions menées dans ce domaine ont démontré partout dans le monde leur efficacité: il est aujourd'hui reconnu et prouvé que l'information et la formation sont les deux plus efficaces moyens de réduire le nombre des accidents et de limiter les conséquences des catastrophes. Il est également re-

connu que plus tôt sont inculqués les principes de base en matière d'autoprotection et de responsabilisation face aux dangers et catastrophes, plus positifs en sont les résultats. Les jeunes, enfants et adolescents, sont ainsi la cible privilégiée des campagnes d'information et de formation qui sont régulièrement lancées dans ce domaine.

Ce constat mérite toutefois d'être nuancé. Alors qu'en matière de formation, l'histoire, la géographie ou les mathématiques font l'objet d'approches pédagogiques extrêmement cohérentes, on constate qu'en matière de formation à la prévention et à la préparation aux dangers et aux risques, il n'en va pas de même. En effet, tantôt on insiste sur la préparation aux catastrophes naturelles, tantôt l'accent est mis sur les accidents domestiques ou sur la circulation routière. Enfin, très peu nombreux sont les Etats dans lesquels ces sujets sont traités de manière globale et ordonnée au niveau de l'école.

Dans ce contexte, l'Organisation Internationale de Protection Civile préconise l'élaboration d'une stratégie globale en matière de formation à la prévention et à la préparation face aux accidents et catastrophes, fondée sur la conception et la mise en œuvre

de programmes pédagogiques adéquats. En effet, la protection civile s'entend de toutes les mesures visant à prévenir, à se préparer et à intervenir face aux situations d'accidents et de catastrophes, naturelles et dues à l'homme. En ce sens, la protection civile devrait faire l'objet de programmes scolaires, allant de la maternelle à la fin de la scolarité obligatoire et être enseignée comme n'importe quelle autre matière.

L'OIPC entend ainsi promouvoir un concept global de formation en protection civile au niveau scolaire et collaborer à cette fin avec les milieux pédagogiques concernés, tout particulièrement dans les pays en voie de développement, mais également dans les pays développés. C'est pourquoi, à l'occasion de la Journée mondiale de protection civile, le 1^{er} mars 2006, l'OIPC invite tous les Etats à considérer l'intégration de la protection civile dans les programmes scolaires.»

Nawaf Al-Sleibi
Secrétaire général de l'OIPC

Par résolution adoptée le 18 décembre 1990, la 9^e Assemblée générale de l'OIPC a désigné le 1^{er} mars de chaque année pour la célébration d'une Journée mondiale de la protection civile. Cette date est celle de l'entrée en vigueur de la Constitution de l'OIPC en tant qu'organisation intergouvernementale, le 1^{er} mars 1972.

Pour de plus amples informations sur l'OIPC:
www.icdo.org □